



Prospectus

En vigueur à partir du 1 octobre 2017

Crédit Hypothécaire avec destination immobilière

Crédit Logement Social

accordé par la
s.a. CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES
société de crédit social
agrée par le Gouvernement flamand

*Le présent prospectus est d'application au crédit hypothécaire qui relève du champ d'application du livre VII titre 4 chapitre 2 du Code de droit économique relatif au crédit hypothécaire; il s'agit d'un crédit hypothécaire destiné au financement de l'acquisition (achat ou construction) rénovation ou de la conservation de droits réels immobiliers attribués à une personne physique qui agit principalement dans un but réputé étranger à ses activités commerciales, professionnelles ou artisanales

Conditions valables dans la Région flamande

Siège social :
Jagersveld 4 – 1170 Bruxelles

Prospectus crédit hypothécaire en pause d'adaptation